

Heldris de CORNOUAILLES

LE ROMAN DE SILENCE

Édition par Danièle James-Raoul



PARIS
HONORÉ CHAMPION ÉDITEUR
2023

www.honorechampion.com

INTRODUCTION

1. – CONTEXTE DE L'ŒUVRE

L'AUTEUR, LA DATE : DES CONJECTURES

De l'auteur, nous ne connaissons que le nom qu'il se donne par deux fois dans le *Roman de Silence*, à l'ouverture de son roman sous sa forme complète, *Heldris de Cornualle* (v. 1) et, réduit à son seul prénom, *Heldris*, en tête du volet métatextuel de l'épilogue (v. 6684). D'emblée, on retrouve ici, sous la plume de cet écrivain qui parle de lui à la troisième personne pour inscrire ce copyright qu'est un nom d'auteur, les données stylistiques offertes par d'autres romans qui voient le jour à partir de la seconde moitié du XII^e siècle, ce qui contribue à placer l'auteur considéré au cœur d'une communauté littéraire à une certaine époque¹. Nulle part ailleurs,

À l'orée de cet ouvrage, c'est pour moi un plaisir de remercier Francine Mora-Lebrun, Sébastien Douchet, Corin Corley et Keith Busby qui, à divers titres, sont intervenus dans le cheminement de ma pensée : je leur suis reconnaissante pour leur disponibilité généreuse, leur bienveillante attention, leurs remarques et suggestions pleines de perspicacité, nos échanges sur quelques points d'interprétation.

¹ L'apposition du nom dans le prologue ou l'épilogue fait figure de sceau et l'essor romanesque s'accompagne, du reste, de sa fréquence croissante en ces deux seuils, on le sait. Dans les romans de Chrétien de Troyes, par exemple, le nom de l'auteur est systématique dans tous les prologues affichés comme tels, le nom complet – véritable ou inventé, peu importe – n'apparaissant qu'une seule fois, à l'orée du premier roman d'*Érec*, le prénom seul revenant ensuite. Dans *La Mort du roi Arthur* (éd. et trad. David F. Hult, Paris, LGF, 2009), également, le nom du polygraphe de la cour Plantagenêt, Gautier Map, si complaisamment et fausement attribué à l'auteur de l'ouvrage, revient en boucle également du début (I, 1, 1-2) à la fin de l'ouvrage (XXIII, 5, 19). Pierre-Yves Badel constate que, sur 29 romans des XII^e et XIII^e siècles, 14 affichent un nom d'auteur dans le prologue

Heldris de Cornualle n'est mentionné, pas plus que son ouvrage ou d'autres ouvrages de lui ; aucune allusion n'est faite de surcroît dans la littérature au chevalier Silence ou à l'histoire de cette jeune fille travestie.

Même si cette signature ne joue pas tout à fait le rôle qui lui est en principe dévolu, puisqu'elle ne permet pas une identification précise d'une personne ayant existé, le nom donné joue comme une appellation d'origine qui exprime des particularités et garantit la fiction offerte. L'examen de la langue et de la versification atteste sans conteste que l'auteur était originaire du Nord-Nord-Est de la France, sans doute de la région de Tournai, et a écrit la seule œuvre que nous possédons de lui au tout début du XIII^e siècle. L'habitude a été prise de reprendre tel quel *Heldris*, prénom d'origine germanique (*hild*, «le combat», et *ric*, «puissant»), présent au cas sujet dans les deux occurrences du texte, plutôt que d'employer le cas régime *Heldric* ou *Heudric*. Il est vrai que ce prénom est rare, mais des formes latinisées – *Heldricus*, *Hilderichus*, *Hildericus*, *Cheldricus*, *Chelricus* – en sont bien attestées, tout autant que des variantes vernaculaires comme *Hildrich*, *Childeric*, *Cheldric*... Ce prénom a été porté par un grand nombre de personnages historiques ayant vécu au Nord-Est de la France, dans les Flandres ou en Allemagne actuelle, mais l'on ne trouve pas trace d'un clerc ayant vécu dans la seconde moitié du XII^e siècle ou au début du XIII^e siècle dont l'existence pourrait convenir à notre auteur².

(«Rhétorique et polémique dans les prologues de romans au Moyen Âge», *Littérature*, 20, 1975, p. 81-94. p. 90). De même, environ la moitié des romans examinés par Michèle Perret (23 sur 45) présentent explicitement, fût-ce dans le cadre d'une énigme, un nom d'auteur («Les types de fins: modèles et déviances», *Bien dire et bien apprendre*, 19, 2001, p. 194-95).

² C'est, entre autres, le prénom d'un réformateur bénédictin de Cluny, abbé de Saint-Germain d'Auxerre, de Saint-Pierre de Flavigny, ayant vécu à la toute fin du x^e siècle ou d'un noble, non pas d'un clerc, ayant vécu près d'Eupen (à la frontière orientale actuelle de la Belgique et des Pays-Bas), *Heldricus van Eynatten* (né vers 1160 ?), fils de Erpho van Colmont, ayant eu une fille, *Beatrix van Eynatten* (1190-1247). Voir Marie-Thérèse Morlet, *Les noms de personnes sur le territoire de l'ancienne Gaule du VI^e au XII^e siècle*, I. *Les noms issus du germanique continental et les créations gallo-germaniques*, Paris, Éd. du CNRS, 1968, p. 131 : à vrai dire, aucun personnage recensé par l'historienne ne peut correspondre à l'auteur recherché...

Les chroniques fondatrices de la légende arthurienne, avec lesquelles le *Roman de Silence* tisse des jeux intertextuels – comme on le verra un peu plus loin – enregistrent également ce prénom : Geoffroy de Monmouth dans l'*Historia regum Britanniae*³ présente un vaillant guerrier nommé *Chelricus* (§ 177 et 178), chef des Saxons, allié de Mordret en rébellion contre Arthur, personnage que reprend Wace dans son *Brut*⁴ sous le nom de *Cheldric* (v. 9061-9394), *Cheldic*, *Cherdric*, voire *Heldric* dans certains manuscrits. Notons que ce personnage intervient dans des combats contre un familier du roi Arthur, nommé Cador de Cornouailles... Peut-être le prénom *Heldris* est-il donc un pseudonyme emprunté, voire une anagramme malicieuse – *L(i) sire d(e) H* – : les conjectures demeurent, sans réponse.

Le toponyme *Cornualle*, qui précise le prénom, selon l'usage de l'époque, s'enveloppe lui aussi d'une multiplicité de possibles : la Cornouailles anglaise, la Cornouaille armoricaine ou encore le village de La Cornouaille dans le Maine-et-Loire, en France, à une trentaine de kilomètres, vers l'Ouest, d'Angers. Mais aucune de ces trois localisations n'est probable comme origine géographique de l'auteur, eu égard à la *scripta* de l'écrivain, qui comporte des traits du Nord-Nord-Est, comme celle du copiste. Sans doute, le choix de ce toponyme s'explique-t-il davantage comme un pseudonyme symbolique portant la revendication de la paternité littéraire du *Roman de Silence* : de la sorte, l'auteur dirait son affiliation à cette illustre maison de Cornouailles anglaise, dont il raconte justement un pan d'histoire dans son roman. Il se proclamerait, dans la modernité de son époque, comme rejeton très réel des glorieux personnages qu'il a mis en scène et qu'il a artistiquement réunis par le fil cornouaillais⁵. Sa création littéraire s'en trouverait légitimée : grâce à la

³ Geoffroy de Monmouth, *The History of the Kings of Britain / Historia regum Britanniae*, éd. Michael D. Reeve, trad. Neil Wright, Woodbridge, The Boydell Press, 2009 ; trad. Laurence Mathey, Paris, Les Belles Lettres, 1992.

⁴ Wace, *Roman de Brut, A History of the British*, éd. et trad. en angl. Judith Weiss, Exeter, University of Exeter Press, 2010.

⁵ Voir *infra* « Étude littéraire, Le fil cornouaillais ».

Cornouailles qu'il affiche en bannière à son identité d'écrivain, la réalité rejoint la fiction, la fiction trouve à s'exporter dans la réalité.

Alors que l'auteur-narrateur est pourtant si bavard et si prompt à prendre la parole, le fait est que l'on cherche en vain – ou presque –, dans la diégèse du *Roman de Silence*, des informations solides qui feraient allusion à des événements connus ancrés dans l'histoire⁶ ou des indices qui pourraient nous renseigner précisément sur l'auteur, sa condition ou sa position, son appartenance à une cour, sa dépendance d'un mécène commanditaire⁷, le lieu d'où il était originaire ou ceux qu'il connaissait, son temps. On peut cependant se livrer à quelques conjectures à partir des quelques maigres informations glanées dans le texte.

Le titre de *Maistre* qu'il se donne systématiquement non sans fierté en précession de son prénom, (v. 1 et 6684) laisse supposer qu'il fut un clerc ayant accompli un cursus complet d'études (*trivium* et *quadrivium*) et, dans le prologue, la

⁶ La suppression de l'héritage des femmes par Ébain pourrait avoir un quelconque fondement historique, comme Heinrich Gelzer le premier l'avait supposé («*Der Silenceroman von Helderis de Cornualle*», *Zeitschrift für Romanische Philologie*, 47, 1927, p. 94), mais je n'ai rien trouvé de probant sur le sujet... Cette modification de la loi est un écho direct avec la situation juridique exposée par l'article 62 *De alodis* de la loi salique des Francs, établie au VI^e siècle, exhumée et gauchie au XIV^e siècle, qui porte initialement sur la transmission des alleux, c'est-à-dire des terres détenues en pleine propriété par un groupe familial. À la suite de plusieurs articles stipulant que les femmes peuvent hériter de ces terres, un court passage, promis à une longue postérité, retient l'attention. En voici une version: «Quant à la terre salique, qu'aucune partie de l'héritage ne revienne à une femme, mais que tout l'héritage de la terre passe au sexe masculin.» (*De terra salica nulla portio hereditatis mulieri veniat, sed ad virilem sexum tota terræ hereditas perveniat*).

⁷ On sait pourtant que l'é étroitesse des liens unissant les écrivains et leurs commanditaires dans le Nord-Est de la France a été un facteur important de la stimulation de la production: «In the Northeast, the history of literature is characterized more than elsewhere by a close relationship between authors and their initial aristocratic readers and patrons, and it is significant that the incidence of known authors from this area with a sizeable narrative corpus is relatively speaking high» (Keith Busby, *Codex and Context. Reading Old French Verse Narrative in Manuscript*, Amsterdam/New York, Rodopi, 2002, t. II, p. 514).